

« Une nouvelle image pour un réseau CIBTP transformé »

Depuis 85 ans qu'il remplit ses missions auprès des entreprises de la Profession, le réseau CIBTP a su régulièrement s'adapter. S'il est dans son cœur de métier de suivre les évolutions de la réglementation sociale, il a également assimilé les transformations technologiques – la gestion des comptes de plus de 200 000 entreprises et des droits de 1,6 million de salariés suppose un haut niveau de rigueur et d'expertise – et il s'emploie, enfin, à prendre en compte les nouveaux usages et les attentes de ses clients.

À cet égard, après dix années marquées par une très profonde réforme et tout en restant fidèlement attaché à ses valeurs de solidarité, de protection et de service, le réseau CIBTP n'est aujourd'hui plus le même... et le moment nous semble venu d'en faire état. Pour traduire cette transformation et renouveler symboliquement l'engagement qui le lie à la profession, le réseau adoptera, dans quelques semaines une nouvelle identité.

Suite page 2 →



LA PAROLE À

ALAIN PIQUET

Président

La transformation de notre réseau

Le conseil d'administration de CIBTP Nord-Ouest m'a élu Président de la Caisse CIBTP Nord-Ouest le 21 septembre 2022.

Membre du conseil d'administration depuis de nombreuses années, je connais vos exigences : **bénéficier d'un service complet, fiable et accessible, au meilleur coût.**

C'est dans cet esprit que je suis déterminé, accompagné par le conseil d'administration, à poursuivre la tâche entreprise par Philippe CHRISTOPHE qui a, quant à lui, été élu Président du

Réseau des Caisses de France le 30 septembre 2022.

Un service complet, d'abord, en mettant à votre disposition un gestionnaire de compte dédié chargé de vous accompagner dans toutes vos démarches.

Un service fiable, en intégrant les déclarations CIBTP au circuit de la DSN et en vous proposant la mise en place du prélèvement automatique depuis votre espace sécurisé Cibtp-no.fr.

Un service accessible, par la poursuite de nos efforts quant à la digitalisation de nos échanges et par la mise en œuvre prochaine d'un nouveau dispositif de relation client.

Au meilleur coût, en baissant le taux d'appel des cotisations Conges de

19,80 % à 19,70 % à compter du 1^{er} octobre 2022, mais aussi en réduisant les frais de fonctionnement de notre caisse et notre impact environnemental. Dès octobre, les attestations de paiement de vos salariés sont dématérialisées et mises à leur disposition sur leur espace sécurisé Cibtp-no.fr.

C'est sur ces axes prioritaires que portent nos efforts. Et afin de matérialiser notre volonté d'amélioration continue et nos valeurs d'expertise, d'engagement, de protection et de proximité, notre réseau se dote d'une nouvelle identité visuelle. Notre dossier, en page 2, explique en détail ce changement et la promesse renouvelée qu'il porte : répondre toujours mieux à vos attentes.

Dans ce numéro !

P. 2 : Découvrez le nouveau logo de votre caisse !

P. 3 : Entreprise en difficulté, trouver des solutions

P. 4 : Votre antenne de Caen déménage

I 2022 : l'achèvement d'un cycle de transformation

Depuis 2012, le réseau CIBTP a connu de profonds changements. Sa structure, d'abord, s'est considérablement simplifiée avec le passage de trente-cinq à douze caisses, pour gagner en efficacité, mais sans renoncer à la proximité à laquelle adhérents et salariés sont attachés. Son outillage, ensuite, a été mutualisé et harmonisé. La refonte du système d'information fut un chantier long et complexe. Son déploiement est aujourd'hui largement réalisé, tout en conservant intacte l'ambition de s'adapter au mieux aux exigences des utilisateurs, dans le respect des contraintes techniques et d'un cadre réglementaire en évolution constante. L'action

du Réseau contre le travail dissimulé et la concurrence sociale déloyale, enfin, a pris une nouvelle dimension avec le lancement de la Carte BTP, gérée à l'échelon national et présente sur tous les chantiers de France.

Aujourd'hui, si le congé est toujours calculé avec exactitude et les indemnités, versées en temps et en heure, les déclarations et règlements sont sur la voie de la simplification grâce à la DSN et au prélèvement automatique, la planification des congés est facilitée, de même que la mise à disposition des attestations de mise à jour...

I Une perception et des attentes qui nous engagent

" Une nouvelle identité pour prendre acte de la transformation du Réseau. "

Selon une enquête réalisée par l'institut CSA* au printemps 2022, les missions fondamentales et l'utilité sociale des caisses sont pleinement reconnues par les entreprises : garantes de l'application rigoureuse des dispositions réglementaires et conventionnelles, protectrices des salariés et contributrices de l'attractivité de la profession. Pour autant, les résultats de cette étude mettent en évidence un décalage entre la perception du Réseau et la réalité de ce qu'il est devenu, ainsi que des attentes en termes de service.

* Enquête qualitative menée par l'institut CSA du 7 au 24 mars 2022, auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises adhérentes et de cabinets comptables.

I De nouvelles ambitions sous de nouvelles couleurs

La nouvelle identité du Réseau, qui sera officiellement lancée et déployée à partir du 28 novembre prochain, est la traduction de tout cela : prendre acte de la transformation du Réseau, afficher une image plus en adéquation avec ses valeurs, ce qu'il incarne et ce qu'il revendique, mais aussi apporter des réponses aux exigences posées par les adhérents, les tiers-déclarants et les salariés en termes d'accessibilité, de clarté de l'information, de simplification des démarches.

Cette démarche n'a donc rien de superficiel. Elle embarque

l'ensemble de nos équipes sur ce que porte cette nouvelle image : le reflet d'un Réseau expert, engagé, proche et protecteur des adhérents et des salariés, au service de la profession.

Cette nouvelle image sera officiellement lancée le 28 novembre et progressivement déployée sur l'ensemble de nos supports dans les semaines qui suivront. Avec elle, c'est une promesse renouvelée de l'ensemble de nos équipes à faire toujours plus et mieux pour contribuer à rendre la profession plus solidaire et plus attractive.

→ LA NOUVELLE IDENTITÉ EN BREF



L'Union
des caisses
de France CIBTP
devient
CIBTP France

👉 En ligne avec nos valeurs

Le réseau CIBTP exerce ses missions dans le droit fil de la tradition humaniste et solidaire de la profession. Au service de l'humain, il place la protection de celui-ci au cœur de sa raison d'être. Notre nouvelle identité illustre cette vocation fondamentale.

👉 Plus de simplicité

Recentrée sur l'acronyme CIBTP, la caisse adopte une dénomination d'usage courant plus courte et plus simple, à laquelle fait écho la nouvelle dénomination de l'Union des caisses de France, qui devient CIBTP France.



Retrouvez votre
caisse sous
une dénomination
simplifiée

D'un seul coup d'œil, la couleur du logo distingue la tête de réseau des caisses qui le composent : bleu pour l'une, jaune-orange pour les autres.

CARTE BTP

D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Le site Cartebtp.fr a fait peau neuve

+ simple + rapide + fluide

- » Commande de cartes instantanée dès la première connexion
- » Démarche plus rapide pour les renouveler
- » Mot de passe unique pour gérer plusieurs comptes
- » Gestion de comptes multiples sous une même session
- » Attestation délivrée automatiquement lors d'un paiement par carte bancaire ou par avance de trésorerie...



À RETENIR

Trouver des solutions pour votre entreprise

Entreprise en difficulté

Si vous rencontrez des difficultés de trésorerie, la caisse est à votre écoute pour mettre en place des solutions amiables. N'attendez pas et contactez votre gestionnaire de compte, il aménagera avec vous des délais compatibles avec les intérêts en jeu.

Majoration de retard : les règles

En application des dispositions prévues à l'article 6 de notre Règlement Intérieur, tout défaut de déclaration et/ou paiement des cotisations congés payés et chômage intempéries dans les délais impartis par la caisse (45 jours à compter du mois échu), expose l'adhérent au paiement d'une majoration de retard, à raison de 1 % par mois de retard et sans limitation dans le temps, sur le montant des cotisations restant dues par l'entreprise.

Les majorations de retard appliquées dans le cadre de la mise en place d'un plan de règlement, peuvent faire l'objet d'une remise gracieuse. L'adhérent doit adresser à la caisse une demande motivée qui sera étudiée par la Commission de Recours Amiable (article 7b du Règlement Intérieur).

Vous devez informer vos salariés

La responsabilité de la caisse quant au paiement des droits se trouve limitée dans les conditions fixées par l'article D. 3141-3 du Code du travail. Suivant ces dispositions réglementaires, en cas de défaillance de l'employeur dans le paiement des cotisations, la caisse ne peut verser l'indemnité de congés payés qu'à due proportion des périodes pour lesquelles les cotisations ont été réglées, par rapport à l'ensemble de la période d'emploi accomplie pendant la période de référence.

EN BREF

ATTESTATION DE MISE À JOUR

L'attestation de mise à jour est à disposition sur demande pour les entreprises adhérentes à jour de leur dernière échéance exigible au titre des cotisations de congés payés et de chômage intempéries.

Vous pouvez la générer depuis votre espace sécurisé sur **Cibtp-no.fr**.

CONTRIBUTION OPPBTP INTÉRIM

Les employeurs du BTP qui recourent à des travailleurs temporaires doivent s'acquitter d'une cotisation à l'OPPBTP via la caisse Congés Intempéries BTP. Les employeurs indiquent dans la DSN le nombre d'heures facturées par les agences d'intérim. Ces heures sont valorisées en fonction d'un salaire de référence fixé chaque année par arrêté ministériel (13,36 € par heure pour 2022). Le taux de cotisation appliqué est de 0,11 % sur le montant brut calculé.

Pour que la caisse soit destinataire de ces éléments, vous devez paramétrer le code 024 à la rubrique S21.G00.82.002 et indiquer le nombre d'heures d'intérim facturées pour le mois.

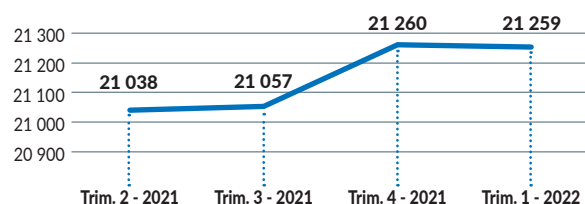
NOUVEAU : LES ATTESTATIONS DE PAIEMENT EN LIGNE

Les attestations de paiement de vos salariés sont disponibles à partir de leur espace sécurisé **Cibtp-no.fr/salarie**.

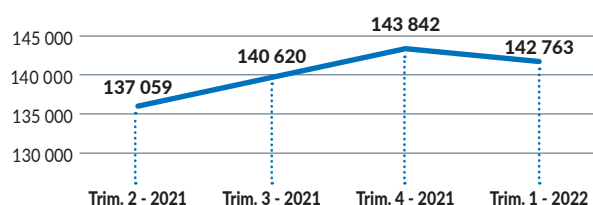
Elles ne sont plus envoyées par courrier.

Depuis leur espace sécurisé **Cibtp-no.fr**, vos salariés peuvent demander à recevoir une notification par mail pour être prévenu lors de la mise à disposition de ce document en ligne.

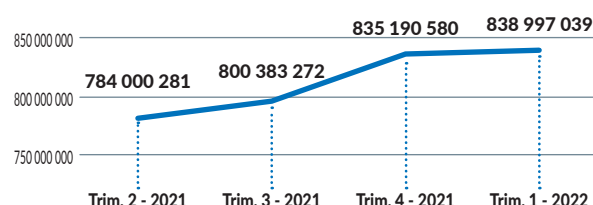
NOMBRE D'ENTREPRISES



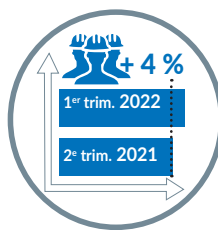
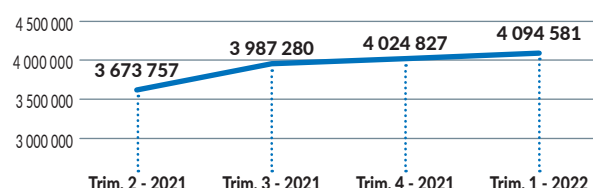
NOMBRE DE SALARIÉS



SALAIRES DÉCLARÉS en M. €



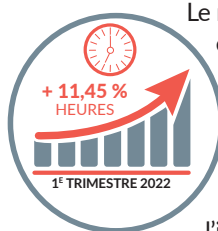
INTÉRIM (EN HEURES)



L'activité économique de notre territoire progresse, avec un nombre d'entreprises qui se stabilise à 21 259 au 1^{er} trimestre 2022. Le nombre de salariés augmente de 4 % entre le 2^{ème} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022.

La masse salariale déclarée s'accroît de 7 % et représente 838 997 039 € déclarés au 1^{er} trimestre 2022.

Cette augmentation s'explique par la progression du nombre de salariés mais aussi par l'augmentation générale des salaires liée à l'inflation début 2022.



Le nombre d'heures d'intérim progresse également de 11,45 %.

Cette reprise est encore fragile et doit être pondérée. En effet, la hausse des prix des matières premières et l'allongement des délais de livraison inquiètent les dirigeants d'entreprise du secteur. Et même si l'investissement progresse, les marges et la trésorerie se dégradent fortement.

Nos entreprises rencontrent également des difficultés de recrutement. Les problèmes soulevés sont liés au manque de candidatures, aux problèmes de qualification et au manque de motivation des équipes.

Dans ce contexte si particulier, nos chefs d'entreprise manquent de visibilité. La reprise constatée doit être temporisée. Il s'agit, en partie, d'un effet de rattrape post-covid.

À SAVOIR

Votre antenne de Caen déménage

Votre antenne de Caen sera fermée à partir du **lundi 21 novembre 2022.**

Vos conseillers vous accueilleront sur notre nouveau site à partir du **mercredi 23 novembre 2022.**

Votre gestionnaire de compte dédié reste joignable par mail depuis le formulaire de contact de votre espace sécurisé **Cibtp-no.fr** et par téléphone au 02 35 52 64 00. Veuillez à bien saisir votre identifiant afin d'être mis en relation avec lui.

Pour nous rendre visite à l'antenne de Caen :

6 rue des mouettes
14000 Caen



Nous contacter par courrier, notre adresse postale reste identique : CIBTP Caisse du Nord-Ouest
58 allée du Québec, CS 30905,76237 Bois-Guillaume Cedex.



Nos sites :
Bois-Guillaume
Caen
Marcq-en-Barœul

Horaire d'accueil :
08h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Toutes nos coordonnées sur
Cibtp-no.fr

CIRCONSCRIPTION

Calvados, Manche,
Nord, Oise, Orne,
Pas-de-Calais,
Sarthe, Seine Maritime,
Somme

Directeur de la publication
Alain PIQUET

Rédacteur en chef
Laurent TRAVERT

